



INSTITUT DE FRANCE  
Académie des sciences

科技部  
Ministry of Science and Technology  
Republic of China (Taiwan)

## Proposition d'Appel d'offres 2014

*Dans le cadre de la Convention de la « Fondation scientifique franco-taïwanaise » signée entre l'Académie des sciences - Institut de France et le Conseil national des Sciences de Taiwan le 10 février 2003, un Grand Prix scientifique franco-taïwanais est attribué chaque année à des chercheurs français comme taïwanais ayant contribué aux recherches scientifiques intéressant les deux parties. Les lauréats se doivent de susciter des échanges scientifiques entre les deux parties, ces dernières pouvant organiser des conférences et des colloques dans cette perspective.*

*Le montant du Prix est de 38 200 €.*

Lors de la réunion du Jury du 12 septembre 2013,  
il a été décidé que l'appel d'offres 2014 serait ouvert à  
**tous les domaines de recherche**

### Conditions de l'appel d'offres :

1. Cet appel d'offres s'adresse à **des chercheurs français comme taïwanais qui ont contribué à la promotion de la coopération franco-taïwanaise, dans tous les domaines de recherche.**
2. Délai : Les candidatures doivent être adressées avant le **30 juin 2014** en 2 exemplaires, l'un à l'Académie des sciences, l'autre au Ministère des Sciences et Technologies de Taiwan.
3. Le dossier comprend les pièces suivantes :
  - a) recommandations par au moins trois membres de l'Academia Sinica, ou par au moins trois membres de l'Académie des sciences, ou par le jury de la Fondation, ou par un précédent lauréat de la Fondation.
  - b) un libellé en français et en anglais des travaux scientifiques du chercheur français ou taïwanais, en spécifiant l'association aux actions franco-taïwanaises (CV) : 2 pages maximum. Joindre une liste des 10 principales publications.



INSTITUT DE FRANCE  
Académie des sciences



- c) présentation d'un projet de programme franco-taïwanais : 2 pages. Ce projet devra comprendre le plan des institutions et/ou universités concernées afin de développer un programme d'échange entre Taïwan et la France et ainsi promouvoir une collaboration élargie.
- d) la liste des membres de l'équipe avec âge, diplômes, titres : 1 page.

4. Le dossier doit être adressé:

au Ministère des Sciences et Technologies  
21 F, No. 106, Hoping East Road, section 2, 106 Taipei  
Tel: (02) 2737 7431  
Fax: (02) 2737 7607  
Contact : Madame Cheng-Tung Tao  
E-mail : [cttao@most.gov.tw](mailto:cttao@most.gov.tw)

à l'Académie des sciences  
Service des séances, prix et colloques  
Institut de France  
23 quai de Conti, 75006 Paris  
Tel : (33) 01 44 41 43 94 ou 43 79  
Fax : (33) 01 44 41 44 21  
Contact : Madame Sandrine Chermet  
E-mail : [sandrine.chermet@academie-sciences.fr](mailto:sandrine.chermet@academie-sciences.fr)  
[muriel.touly@academie-sciences.fr](mailto:muriel.touly@academie-sciences.fr)

 **Remise du Prix :**

La remise du prix aura lieu, lors de la séance solennelle du 25 novembre 2014, à l'Académie des sciences. En outre, les lauréats seront invités à une cérémonie et à une réception organisées à Paris conjointement par l'Académie des sciences et le Ministère des Sciences et Technologies.



INSTITUT DE FRANCE  
Académie des sciences



## Règlement intérieur du jury du Prix franco-taïwanais

### 1. Composition du Jury

- pour le Ministère des Sciences et Technologies (MOST)
  - le Ministre du MOST ou son représentant
  - un Vice-Ministre du MOST (compétent en la matière des affaires académiques)
  - au moins trois membres de l'Academia Sinica
- pour les représentants de l'Académie des sciences
  - le Président de l'Académie des sciences ou son représentant
  - les deux Secrétaires Perpétuels de l'Académie des sciences ou leur représentant
  - au moins deux membres de l'Académie des sciences

### 2. Lieu et date de réunion

Le lieu est fixé alternativement à Paris et à Taipei. Le Jury du Prix 2014 se réunira le 1<sup>er</sup> octobre à Paris. La réunion est organisée par un comité comprenant au moins 3 membres de la délégation taïwanaise et 3 membres relevant de l'Académie des sciences.

### 3. Délibération

Le Président est à Taipei le Président de la délégation taïwanaise, à Paris celui de la délégation française.

Le quorum est de 3 membres par délégation, chaque membre peut recevoir une procuration.

Le résultat est acquis avec une majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

### 4. Résultats de la délibération

Les résultats seront communiqués le lundi 6 octobre 2014.